

LA LETTRE des assistants de prévention

Textes de référence

[Un guide pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires](#)

Ressources

Posture vigipirate ([ici](#))

Exercices de sécurité ([lettre n°2 des AP](#))

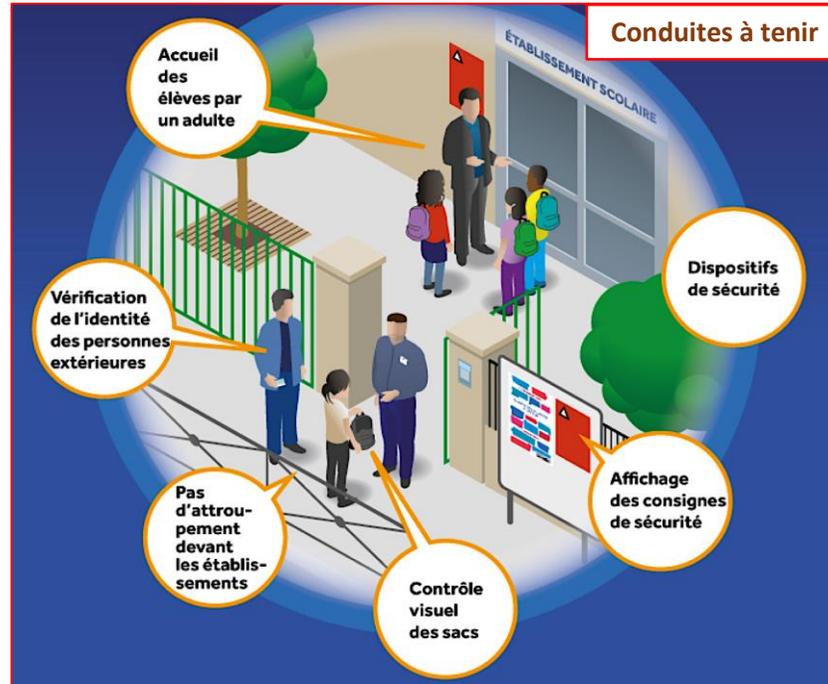
Chantiers pendant le temps scolaire ([ici](#))

Personnes ressources :

- Référent scolaire police ou gendarmerie
- Maire ou son représentant
- Assistant de prévention (CPC EPS)
- Conseiller Technique Sécurité – Justice
- Conseiller de prévention départemental

Responsabilités – Manifestations

	Sur le temps scolaire	Hors temps scolaire
Surveillance des élèves	enseignants	parents et association
Sécurité des biens et des personnes	directeur	association ou mairie



Réagir en cas d'intrusion et de menace

1/ Protéger : déclencher le PPMS attentat-intrusion

2/ Alerter : composer le 17

3/ Secourir si besoin : composer le 15



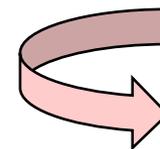
Dans tous les cas, informer son IEN puis rédiger un fait établissement.

Partenariat avec le référent scolaire police ou gendarmerie

- Le solliciter pour une visite des locaux.
- Lui présenter l'équipe pédagogique.
- L'inviter à assister à un exercice PPMS en tant qu'observateur.
- Le solliciter pour des conseils sur la sécurisation.
- L'informer de difficultés aux abords de l'établissement.
- L'informer des manifestations prévues dans l'école.

Partenariat avec la municipalité

- Vérifier l'homogénéité et la hauteur de la clôture d'enceinte.
- Vérifier que les portails et/ou portes de l'école se ferment à clef.
- Vérifier le fonctionnement des dispositifs d'entrée (sonnette, visiophone).
- Initier une réflexion sur la sécurité lors des temps de transition (périscolaire).
- Harmoniser les règles d'utilisation des locaux hors temps scolaire.
- Solliciter éventuellement des fonds via FIPD ([ici](#))



Favoriser les échanges avec la municipalité.
Formaliser les demandes et/ou les décisions prises par un écrit (mail, compte-rendu ...).
Faire des points d'étape en fonction d'un échéancier.

! Aucun document et aucune information liés à la sécurité ne doivent être transmis par mail. En cas de doute, contacter votre assistant de prévention.